

S-479 FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES DE FOYERS PARTAGE



Dans le présent document, les mots de genre masculin désignent toute personne.

Version 2 le 19 novembre 2009

(auparavant RF-07)

Politique

1. Préambule

Le programme de formation de base fait partie intégrale du processus d'évaluation des ressources de foyers partage puisqu'il a deux objectifs distincts. D'une part, il permet à Valoris de bien évaluer et préparer les futures ressources de foyers partage; d'autre part, les candidats peuvent mieux comprendre leur rôle et les attentes de Valoris avant de s'engager à devenir une ressource de foyer partage. Le processus menant à la décision d'accepter ou de rejeter une demande pour devenir une ressource de foyer partage est donc mutuel; ainsi, la majorité des candidats qui ne se sentent pas prêts à s'engager ou ne possèdent pas les aptitudes pour ce rôle exigeant retirent volontairement leur demande.

2. Politique

Toutes les personnes intéressées à devenir une ressource de foyer partage doivent compléter le programme de formation de base. La participation à cette formation n'engage en rien les participants ni Valoris par rapport à l'approbation de la ressource de foyer partage.

Procédure

1. Contenu et participation

- La formation est offerte dès que le nombre de participants est suffisant. Les candidats peuvent choisir d'assister à la formation dans la langue de leur choix.
- Les deux conjoints doivent assister à la formation avant d'être approuvés.
- Le programme de formation comprend des thèmes abordés à l'aide d'exposés, de films, d'articles, de discussions de groupe et d'invités; les candidats reçoivent un manuel de politiques et de lignes de conduite régissant le soutien à offrir à un adulte accueilli dans un foyer partage.
- Un certificat de participation est remis à chacun des participants et une copie est classée au dossier de la ressource de foyer partage.
- Valoris ne rembourse aucuns frais reliés à cette formation puisqu'elle est une exigence d'approbation.

2. Coanimation des sessions

Des ressources de foyers partage expérimentées peuvent seconder l'animateur. Leur participation et leur témoignage sont très précieux et fort appréciés des participants.

Valoris remboursera leurs frais de kilométrage et de gardiennage, s'il y a lieu; en plus, un montant forfaitaire de 20 \$ leur sera remis en guise d'appréciation.

Définitions

Personnes ressources : Les adultes responsables de la personne accueillie en foyer partage.

Annexe(s)

Références